

privilégiée? Question immense que l'avenir seul peut résoudre en faveur de la plus courageuse ou de la plus habile. Selon l'état actuel des choses la race Anglo-Saxonne semblerait devoir absorber toutes ses rivales. N'est-elle pas la *race supérieure* puisqu'elle est la race du pouvoir? Oui, mais la race de l'avenir, quelle est-elle? Je ne crains pas de le dire, c'est la race Canadienne-Française.

*A continuer.*

MINUTES ET DELIBERATIONS  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES  
COMPTES PUBLICS.

*(Suite.)*

L'honorable monsieur Alley, commissaire en chef des travaux publics, est appelé et interrogé.

*(Par monsieur Dubord.)*

Question—Depuis combien de temps êtes-vous commissaire des travaux publics?—Depuis le 25 novembre dernier.

Question—Depuis que vous êtes dans le bureau des travaux publics, avez-vous fait quelques changements dans votre département pour ce qui regarde les soumissions pour approvisionnements aux nouveaux phares en bas de Québec? si oui, dites quels ils sont et quand ils ont été fait?—Il y a environ un mois ces phares étaient placés sous la surintendance de la maison de la trinité de Québec pour ce qui regarde leur entretien et leur approvisionnement. Il a été demandé des soumissions pour un bateau à vapeur pour le transport des approvisionnements à ces phares. Ces changements ont été faits conformément aux rapports de mon département, sanctionnés par le gouvernement. Chaque contrat se rattachant à ce service a été offert à la compétition publique, au meilleur de ma connaissance, depuis que je suis entré en charge. Je ne puis donner les dates et les détails d'une manière plus précise, ne sachant pas, avant d'être interrogé, que je devais être interrogé là-dessus.

Question—Savez-vous s'il y a eu quelques difficultés par rapport à des papiers demandés par ce comité qui ne pouvaient pas être fournis par monsieur Begly?—J'en ai entendu parler pour la première fois par monsieur Dubard dans cette Chambre. Je m'en informai alors au département, et je me suis assuré que des copies de ces papiers avaient été obtenues et transmises à ce comité. Je n'ai jamais vu les papiers qui ont été écartés, et j'ai appris qu'ils avaient été perdus par l'ex-commissaire en chef, ou du moins durant le temps de son administration. *(Par monsieur Foley.)*

Question—Tous ces papiers ne sont-ils pas copiés dans quelque livre ou ne sont-ils pas de quelque manière conservés dans votre département?—Je ne puis le dire au

juste, ne sachant pas quels étaient ces documents.

Question—Voyez ces documents qui ont été substitués à l'original, et dites s'ils sont ou non importants?—Je vois ces documents maintenant pour la première fois. Ils sont très importants, et je puis dire à présent que ceux-là ne sont copiés dans aucun des livres du département. La pratique est de les mettre en liasses, après les avoir d'abord enregistrés et numérotés pour les consulter.

Question—Monsieur Begly, de votre département, a fait dernièrement un voyage à Québec. Ce voyage n'a-t-il été fait d'après vos ordres comme commissaire en chef, et quelles étaient ses instructions quand à ce qui regardait ses affaires avec monsieur Gauvreau?—Ce n'est pas par mes ordres que monsieur Begly est allé à Québec. Le jour de son départ, il me dit qu'il allait dans le Bas-Canada avec quelque membre de sa famille, et qu'il se proposait s'il n'y avait pas d'objection à cela d'aller à Québec et de prendre des renseignements de monsieur Gauvreau sur quelques items particuliers qui se rencontrent dans les comptes du nouveau phare. Je lui dis que je n'y avais pas d'objection; au contraire, je le priai d'aller consulter nos avocats pendant qu'il y serait, au sujet d'un procès intenté par l'honorable John Young contre le département, et de prendre avec lui quelques documents. Nous avions reçu des lettres pressantes au sujet de l'instruction de ce procès. Il devait aussi se procurer les documents nécessaires pour répondre à une adresse de la Chambre au sujet du canal de Beauharnois. D'après ce que m'a dit monsieur Begly, je considérais qu'il était important qu'il vit monsieur Gauvreau à Québec. Environ dix jours auparavant, monsieur Begly me fit part de son intention d'aller dans le Bas-Canada, mais son voyage fut alors retardé parce que l'on supposait que les informations se rattachant aux estimations du département que l'on se proposait de faire préparer alors, lui seraient demandées.

*(Par monsieur Dubord.)*

Question—Ce ne fut donc pas d'après vos ordres, mais sur sa propre demande, qu'il est allé voir monsieur Gauvreau?—Monsieur Begly m'a suggéré, et d'après ce qu'il m'a dit, je l'ai approuvé. Je n'ai pas donné d'ordre outre cela.

Question—Savez-vous où ont été trouvés les papiers écartés—quand et comment?—Monsieur Begly m'informa qu'il avait reçu les copies de monsieur Gauvreau et qu'il les avait transmises au comité. Il ne m'a pas dit quand il les a reçues. Quand je dis monsieur Begly, j'entends dire le département.

*(Par monsieur Foley.)*

Question—A la vérité les copies écartées n'ont jamais été retrouvées, mais des copies, prétendues les véritables, ont été fournies par monsieur Gauvreau, à la demande du département; n'est-ce pas le cas?—Oui, certainement.

*(Par monsieur Dubard.)*

Question—Dans une affaire d'une aussi grande importance, n'était-il pas du devoir de monsieur Begly de vous informer que ces papiers manquaient et qu'ils étaient demandés par le comité?—Dans mon opinion, j'aurais dû en être informé; mais quant à dire qu'il était du devoir de monsieur Begly de le faire, cela dépend beaucoup, je pense, de l'usage qui a été suivi dans le département durant les années précédentes.

Question—Savez-vous si monsieur Begly a vu les livres et les comptes de monsieur Gauvreau pendant qu'il était à Québec?—Non; je ne connais rien de ce qui s'est passé entre monsieur Begly et monsieur Gauvreau, à part ce que j'ai vu dans les journaux, et excepté que monsieur Begly m'a dit généralement qu'il avait vu monsieur Gauvreau.

*(Par monsieur Foley.)*

Question—Pensez-vous que des pièces justificatives des prix payés par monsieur Baby pour approvisionnements, matériaux, etc., auraient dû accompagner les rapports des estimations de monsieur Gauvreau? Si ces pièces justificatives ne sont pas envoyées avec les estimations, comment le département peut-il juger sainement du montant que monsieur Baby doit recevoir comme profit?—Oui, je le pense. En l'absence de telles pièces justificatives, le département, ce me semble, ne peut juger que d'après les rapports du surintendant, ce que je ne considère pas comme un contrôle suffisant, tant sur les déboursés que sur les profits.

*(Par monsieur Galt.)*

Question—Le comité doit-il comprendre qu'en vertu des récents arrangements dont vous avez parlé, cette portion en vertu de laquelle ces arrérages considérables ont été faits a été totalement retranchée, et que la convention de payer une commission sur les déboursés a aussi été annulée?—Oui; il paraît cependant que quelques montants pour réparations ont été payés depuis que j'y suis, pour ouvrage fait antérieurement, et qui n'avait pas été donné par contrat; l'ouvrage ayant été fait, il fallut nécessairement payer les comptes.

*A continuer.*

Voici encore un numéro furieusement grave! Que voulez-vous, pendant les derniers huit jours nous avons vu couler tant de larmes de crocodile, que nous avons été obligé de cesser de rire.

Aujourd'hui, tout le monde est comme Hérahélite, au prochain numéro Démocrite reviendra.

On a bien parlé contre la prédilection de la plupart de nos députés pour Outaouais, cependant si l'on faisait attention que l'aimant attire l'acier, l'on comprendrait facilement pourquoi les buches qui environnent Outaouais ont de l'attrait pour les buches ministérielles.

Mais l'on juge toujours sans réfléchir!